

DECRET N° 2012 - 172 DU 14 JUIN 2012

portant approbation du budget prévisionnel de
l'Agence Nationale des Petites et Moyennes
Entreprises (ANPME) pour l'exercice 2012.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des Offices à caractères social, culturel et scientifique en République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n°2012-004 du 24 janvier 2012 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2011-758 du 14 30 novembre 2011 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n°2009-534 du 20 octobre 2009 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère chargé des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion du Secteur Privé ;
- Vu** le décret n°2008-514 du 08 septembre 2008 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Agence Nationale des Petites et Moyennes Entreprises (ANPME) ;
- Sur** proposition du Ministre de l'Industrie, du Commerce, des Petites et Moyennes Entreprises ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 14 mars 2012.

DECRETE

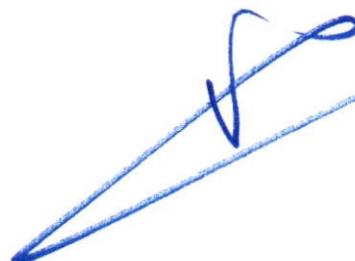
Article 1^{er} : Est approuvé le budget prévisionnel de l'Agence Nationale des Petites et Moyennes Entreprises (ANPME) pour l'exercice 2012 tel qu'il figure en annexe à ce décret.



Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 14 juin 2012

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.



Dr BONI YAYI

Le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action
Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques,
du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social ;



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,

Le Ministre de l'Industrie, du Commerce,
des Petites et Moyennes Entreprises,



Alayi Adidjatou MATHYS



Madina SEPHOU

AMPLIATIONS : PR 6 - AN 4 - CC 2 - HCJ 2 - CS 2 - HAAC 2 - CES 2- PM/CCAGEPPDDDS 4 MEF 4 - MICPME 4 -
AUTRES MINISTERES 23 - SGG 4 - DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 - BN-DAN-DLC 3- GCOMB-DGCST- INSAE 3 -
BCP- CSM-IGAA 3 - UAC-ENAM-FADESP 3 - UNIPAR-FDSP 2.